

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 875

Artikel: Dans l'ombre : l'économie souterraine
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'économie souterraine

■ (ag) Lorsque la droite politique ou économique cherchait une explication à la vitalité de l'Italie, ce malade de l'Europe damant le pion aux mieux-portants, elle magnifiait les vertus de l'économie souterraine: hors de tout contrôle, de toute charge sociale, de tout impôt, avec une main-d'œuvre bon marché, de petites entreprises triomphaient sur le marché de la concurrence sauvage.

Curieux, chez les thuriféraires de l'Etat de droit, cet éloge de la tricherie économique et de la violation des lois! L'Italie de la *combinazione* apportait ainsi sa contribution méridionale au mythe du moins d'Etat. Mais, à l'intérieur de nos frontières, qu'en est-il? Car la tricherie n'est plus innocente quand elle met en cause nos propres règles du jeu. D'où l'intérêt du rapport du Conseil fédéral (9 juin 1987) sur ce sujet. Il ne s'agit plus de mythifier l'"*economia sommersa*", mais d'analyser notre "Schattenwirtschaft".

Approche d'une définition

Comment cerner l'économie souterraine?

Elle comprend toutes les activités, à but lucratif, qui devraient être enregistrées par la comptabilité nationale, soumises aux réglementations sociales, déclarées fiscalement. Cela peut aller des pratiques, illégales par définition, vente de drogue... ou d'absinthe, aux heures d'appoint d'une femme de ménage ou encore à la pratique d'un médecin qui se fait payer directement, en liquide (voir ci-dessous le classement professionnel).

Mais il y a aussi quantité de prestations qui sont des services que l'on se rend à soi-même (bricolage, jardinage), entre voisins, des pres-

tations gratuites fournies bon gré mal gré à des institutions, à commencer par le service militaire dans une armée de milice, à des associations charitables, à des partis politiques. Tout cela n'entre pas dans la comptabilité nationale. DP, dont la rédaction est assumée en grande partie par des amateurs non rétribués, lui non plus, ne se retrouve guère dans les comptes nationaux.

Selon des experts cités par le Conseil fédéral, une heure de travail sur sept dans la restauration serait du travail au noir.

A côté de l'économie souterraine s'étend donc un immense secteur beaucoup plus important, désigné de manière pas très rigoureuse par le terme, d'économie d'auto-provisionnement.

La frontière n'est pas facile à fixer. Preuve en soit le succès des "do it yourself". Leurs chiffres d'affaires, importants, entrent dans la comptabilité nationale, mais ils ravitaillent aussi bien l'économie d'auto-provisionnement que, dans une moindre mesure, l'économie souterraine.

Les facteurs déterminants

Le développement de l'économie souterraine est stimulé par plusieurs facteurs: la charge fiscale, les contraintes étatiques, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'abaissement de la durée du travail, le nombre de travailleurs étrangers, par exemple des saisonniers soucieux d'épaissir l'épargne exportée. L'Etat, notam-

ment sur le plan fiscal, se trouve dans une position ambiguë.

Il va de soi que pour des raisons de bon sens et par respect de la sphère privée, il ne peut imposer le temps-loisirs consacré à l'"auto-provisionnement". Mais ce bon sens crée une distorsion théorique: le revenu d'auto-provisionnement (ou l'économie réalisée) peut être élevé; c'est le cas notamment des femmes qui n'exercent pas d'activité lucrative hors de leur domicile. On estime qu'aux Etats-Unis, l'économie d'auto-provisionnement représente le 50, voire le 75% du produit national.

Mais comment distinguer le service rendu au voisin qui vous le rend dans un autre domaine, du service "souterrain". Où commence la combine, où finit la convivialité? Comment éviter de s'acharner sur des gens souvent modestes et "débrouillards" alors que toute fonction élevée est liée à des avantages en nature (voyages, invitations) souvent considérables.

Quelques règles pratiques

L'économie souterraine est estimée en Suisse à 3% du produit national. Le pourcent est jugé bas, et pourtant, quelque 7 milliards sont en cause.

Elle pourrait être cadrée et limitée par quelques règles simples.

- contrôle par les syndicats et les associations professionnelles
- renforcement des effectifs des inspecteurs de la CNA (Caisse nationale accidents) et des inspecteurs cantonaux, dont, scandaleusement, on déplore périodiquement le nombre trop faible pour l'importance de la tâche.

En revanche, il serait indispensable d'agir énergiquement contre le plein-temps souterrain, et d'assainir les branches qui, telle la restauration, en sont arrivées au stade où elles vivent pour une grande part du travail dans l'ombre.

Liste des professions où le travail au noir est relativement important (selon les experts cités par le Conseil fédéral).

Par ordre décroissant:

les nettoyeurs, les sommeliers, les employés de maison, les maçons, les peintres en bâtiment, les jardiniers, les agriculteurs, les mécaniciens, les coiffeurs, les médecins, les menuisiers, les avocats, les architectes, les vendeurs, les boulangers, les enseignants, les bouchers, les employés de bureau, les techniciens-dentistes, les représentants, les assistantes médicales